

Climatique : comment évolue le marché français ?

En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Equipements aérauliques et frigorifiques : 123,9 en octobre 2012 (123,2 en octobre 2011).
- Matériel aéraulique : 114,3 en octobre 2012 (117,4 en octobre 2011).

INDICES DE PRIX D'IMPORTATION :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 104,6 en octobre 2012 (105,2 en octobre 2011).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 123,2 en septembre 2012 (120,7 en septembre 2011).
- Production et distribution de vapeur et d'air conditionné : 142,1 en septembre 2012 (138,7 en septembre 2011).

Nombreux travaux de climatique en copropriété dans les prochaines années ?

Au Journal Officiel du 5 décembre 2012, a été publié un décret du ministère du Logement qui, daté du 3 décembre 2012, impose la réalisation d'un DPE dans les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, et ce dans un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 2012. Le décret précise les conditions d'inscription à l'ordre du jour de l'AG des copropriétaires qui suit l'établissement d'un DPE (ou d'un audit de performance énergétique), de la question de la réalisation d'un plan de travaux d'économies d'énergie (ou de la conclusion d'un CPE).

Ce plan de travaux d'économies d'énergie pourra comprendre, notamment, des travaux sur les parties et équipements communs du bâtiment en : installation, régulation, équilibrage ou remplacement des systèmes de chauffage, refroidissement ou ECS ; isolation des réseaux collectifs de chauffage, refroidissement ou ECS ; régulation ou remplacement des émetteurs de chaleur ou de froid ; amélioration ou installation des équipements collectifs de ventilation ; installation d'équipements EnR de chauffage, refroidissement ou ECS. Le plan de travaux d'économies d'énergie pourra également comprendre des travaux "d'intérêt collectif" portant sur les parties privatives des bâtiments, par exemple : pose ou remplacement d'organes de régulation ou d'équilibrage sur les émetteurs de chaleur ou de froid, équilibrage des émetteurs de chaleur ou de froid, mise en place d'équipements de comptage des quantités d'énergies consommées.

L'Ademe songe à des « Plans Chaleur » locaux

Le Fonds Chaleur a été "sanctuarisé" pour plusieurs années, a souligné François Loos, président de l'Ademe, lors des Rencontres nationales des réseaux de chaleur, la semaine dernière à Paris. Dans les années qui viennent, a-t-on appris lors de ce colloque, ce Fonds Chaleur va devoir financer des projets souvent moins rentables et plus coûteux, et nécessitant donc des niveaux d'aide plus élevés, alors que son budget est orienté à la baisse depuis plusieurs années : ainsi, en 2013, il disposera de 220 millions d'euros, contre 235 millions en 2012, 248 millions en 2011 et 263 millions en 2010.

Lors du colloque, Michel Cairey-Remonnay, responsable du Fonds Chaleur à l'Ademe, a annoncé que, en 2013, "probablement", les réseaux de chaleur dotés de chaufferies bois de 100 à 500 tep/an pourraient recevoir des subventions du Fonds Chaleur sous la forme d'aides forfaitaires, tandis que, par ailleurs, le taux maximum d'aide du Fonds Chaleur aux réseaux de chaleur serait abaissé à 55% (contre 60% actuellement).

De son côté, Jacques Ravailaux, autre cadre dirigeant de l'Ademe, a estimé que l'on s'orientait vers la mise en place de "Plans Chaleur" territoriaux, dans lesquels seraient indiquées à la fois les diverses sources de chaleur renouvelable ou de récupération disponibles sur un territoire et la localisation des utilisations potentielles de cette chaleur. Par ailleurs, l'association nationale des réseaux de chaleur Amorce a annoncé que, en 2011, le prix moyen de la chaleur vendue aux usagers des réseaux de chaleur avait été de 67 euros HT/MWh (76 euros TTC), mais de seulement de 58 euros HT/MWh dans les réseaux fonctionnant à plus de 50% aux EnR&R.

- **EN BREF.** Avec la RT2012 et le développement du BBC en rénovation, "l'hydrocâblé pourrait être pénalisé", sur le marché du chauffage à eau chaude, "par la longueur totale des canalisations", alors que le monotube dérivé "semble mieux placé que les solutions bitubes". C'est ce qui ressort d'une récente enquête du Costic.